

## Retraites

Le 19 octobre 2010, des millions de salariés ont encore une fois exprimé l'exigence du retrait du projet Sarkozy / Fillon.

Dans notre profession la participation à la grève reste importante et encore cette fois nous avons constaté une forte présence de salariés de l'assurance dans nos manifestations.

La section fédérale Force Ouvrière des assurances, avec la confédération, a depuis le début exigé le retrait du plan du gouvernement ce qui nécessite la grève interprofessionnelle, la grève jusqu'au retrait.

Dans plusieurs entreprises d'assurances, des Assemblées Générales de salariés se sont prononcées dans ce sens en s'adressant aux confédérations.

Retrouvez ces appels adressés aux confédérations par des AG dans l'assurance (MAIF, AVIVA ...) en vous rendant sur le site de FO Assurances.

## Négociations en cours

D'importantes négociations sont en cours sur les salaires (NAO) et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Mais peut-on vraiment parler de négociations quand tout est plié d'avance entre la Direction et des syndicats complaisants qui n'ont rien à revendiquer mais continuent dans la voie de l'individualisation sans réclamer de garanties pour les salariés ?

S'agissant de la GPEC, notre syndicat FO revendique en préalable :

- **La garantie d'aucun licenciement collectif sans aucune ambiguïté (en effet peut-on parler de garantie quand la Direction dit qu'elle n'envisage pas de licenciements ... sauf si la situation l'exige ?)**
- **L'engagement de ne pas recourir au motif d'insuffisance professionnelle pour sanctionner ou pour licencier (en effet dans une entreprise en restructuration permanente tout salarié peut se retrouver, du fait de l'employeur, en situation d'insuffisance professionnelle).**

Il est regrettable que notre syndicat ne soit pas rejoint pas les autres sur ces revendications fondamentales. Mais notre syndicat FO ne renoncera pas à cette lutte pratique contre les licenciements.

S'agissant des salaires, notre syndicat FO dénonce les dégâts provoqués par l'individualisation des rémunérations sur les conditions de travail et la santé des salariés et les conséquences négatives sur le pouvoir d'achat et c'est pourquoi il revendique le retour au principe des augmentations générales pour tous sans discrimination :

- **Augmentation de 5 % du salaire avec un minimum de 1500 € annuel.**
- **Le relèvement des salaires minima.**
- **L'attribution de primes égales pour tous non subordonnées aux objectifs et intégrées aux salaires : 5000 € pour tous.**
- **la fin des systèmes de contrôle du rendement qui se sont généralisés dans l'entreprise.**

## Activités Sociales et Culturelles

Le 7 octobre il a été demandé aux salariés du CCE, chargés de la gestion des activités sociales et culturelles (ASC) de quitter leur poste de travail, les boîtes aux lettres ont été fermées avec du ruban adhésif pour interdire le dépôt des demandes, un communiqué haineux à l'encontre de notre syndicat FO a été diffusé par mail et affiché à plusieurs endroits, les salariés qui chaque jour viennent au CCE pour les prestations, auxquelles ils ont droit, trouvent porte close.

Cette fermeture des ASC a été décidée sans aucun droit ni titre, elle est illégale. Qui a pris une telle décision ?

Pas le CCE, en tout cas, qui existait toujours mais n'a pas été réuni.

Notre syndicat FO a écrit, par lettre recommandée et message électronique, à l'employeur dès le 8 octobre pour lui indiquer que face à cette crise grave, il avait plusieurs possibilités qui relevaient de sa responsabilité, celle de convoquer le CCE d'urgence, celle de se rapprocher des comités d'établissement, celle de se concerter avec les organisations syndicales. Nous n'avons eu aucune réponse.

Les élus FO au CCE ont aussi écrit à la Direction le 12 octobre au matin, par messagerie électronique, pour rappeler la demande du syndicat FO et demander une réunion exceptionnelle d'urgence du CCE. Ils n'ont eu aucune réponse.

Aux délégués du personnel qui réclament la réouverture des ASC, la Direction a répondu « c'est la faute de FO ». C'est la preuve que cette scandaleuse fermeture des ASC a été faite à l'instigation de la Direction dans le seul but de dénigrer notre syndicat FO.

Nous nous adressons une nouvelle fois à la Direction. Quelque soit la motivation de la Direction, il est inadmissible de s'attaquer aux droits des salariés, il faut que la Direction assume ses responsabilités (réunion d'urgence du CCE, concertation avec les organisations syndicales ..) pour le rétablissement rapide des ASC.

## Comprenne qui pourra !

Encore un tract CGT haineux contre FO avec un communiqué sur les activités sociales et culturelles (ASC) dont les objectifs sont totalement étrangers aux intérêts des salariés. Ce syndicat reprend tels quels les propos mensongers de la Direction sur les ASC et FO (voir notre article ci-dessus).

C'est la Direction qui a incité à la fermeture illégale des ASC. Le rôle des syndicats n'est-il pas de tout faire pour les rétablir ? Même quand il y a disparition du comité, ce qui n'est pas le cas, partout où le problème s'est posé les syndicats ont immédiatement trouvé un accord pour que les salariés ne soient pas privés des ASC. Pourquoi n'est ce pas possible chez Generali ?



---

### Demande d'adhésion à *Force Ouvrière*

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Email : .....

(A transmettre à notre fédération ou à remettre à un délégué **Force Ouvrière** de Generali)